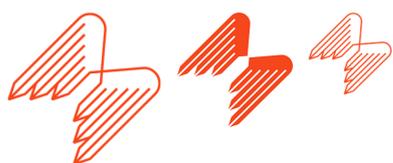


CARENCES CHEZ DES CORVIDES APPRIVOISES ET LES CONSEQUENCES POUR EUX



Signes visibles de carences: plumes cassées et/ou blanches, os déformés

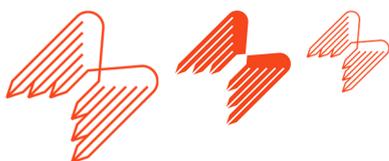


Sur ces clichés, nous vous présentons trois corvidés (une corneille, un geai des chênes et un corbeau) que nous avons accueillis au centre de soins dans des états de grandes carences, après un séjour plus ou moins long (de 11 jours à 1 mois et demi) chez des personnes différentes. Les carences ont pu se déclarer avant leur détention, mais celle-ci n'aura sûrement pas amélioré leur situation. Plus les carences sont rectifiées rapidement, plus les oiseaux ont une chance de se développer correctement. Ils ont pour cela besoin de soins adaptés.

Malgré les efforts de notre équipe de soins pour corriger ces carences, il était malheureusement trop tard pour ces oiseaux et ils ont dû être endormis.

Garder un oiseau sauvage chez soi est une mauvaise idée pour plusieurs raisons:

- 1) C'est illégal. Seul les personnes avec des autorisations spéciales ont le droit de détenir des oiseaux sauvages.*
- 2) Domesticquer un oiseau, c'est le soustraire au monde sauvage auquel il appartient.
- 3) C'est un reproducteur en moins dans la nature. De manière générale, les populations d'oiseaux sauvages ont vu leurs effectifs diminuer lors de ces dernières décennies.
- 4) Le bien-être et la santé de l'oiseau ne sont pas garantis. A cause de nourrissages hasardeux et de soins inadaptés, des carences peuvent apparaître ou empirer, conduisant à une incapacité pour l'oiseau à bien se développer et à voler, et dans les pires des cas, au décès précoce de l'oiseau.
- 5) Il y a un risque d'attaques: les oiseaux domestiqués deviennent dépendants. Les corvidés ont une très bonne mémoire et lorsque l'attention qui leur est donnée se relâche, ils peuvent se mettre à attaquer. A la sortie du nid, les jeunes corvidés peuvent avoir l'air très maladroits et dans le besoin. Ils ne volent pas et ne se nourrissent pas d'eux-mêmes tout de suite, puisqu'ils doivent apprendre à le faire sous la tutelle de leurs parents. Cette phase d'apprentissage est souvent méconnue du grand public et peut prêter à confusion. On pourrait penser que l'oiseau est en détresse, alors qu'il est simplement en train d'apprendre à voler de ses propres ailes.



Dans ces cas-là, il est bien de marquer un temps d'observation et d'éviter d'intervenir.

*L'oiseau est-il vraiment en détresse? Les parents sont-ils à proximité?
Si j'ai un chat, est-ce que je peux le laisser à l'intérieur jusqu'à ce que le jeune oiseau soit formé?*

Si un doute persiste, nous vous rappelons que nous avons une permanence téléphonique dont le numéro est le suivant: 079 769 42 58. Nous discuterons avec vous pour trouver des solutions adaptées à votre situation.

Nous comptons sur vous pour diffuser ce message au plus grand nombre,

L'équipe Nouvel Envol

* Au niveau fédéral c'est l'article 7 alinéa 3 de la loi sur la protection des animaux qui fait foi.

« La détention, à des fins lucratives ou à titre privé, d'animaux sauvages qui requièrent des soins particuliers ou des conditions de détention spéciales est soumise à autorisation. ...»

